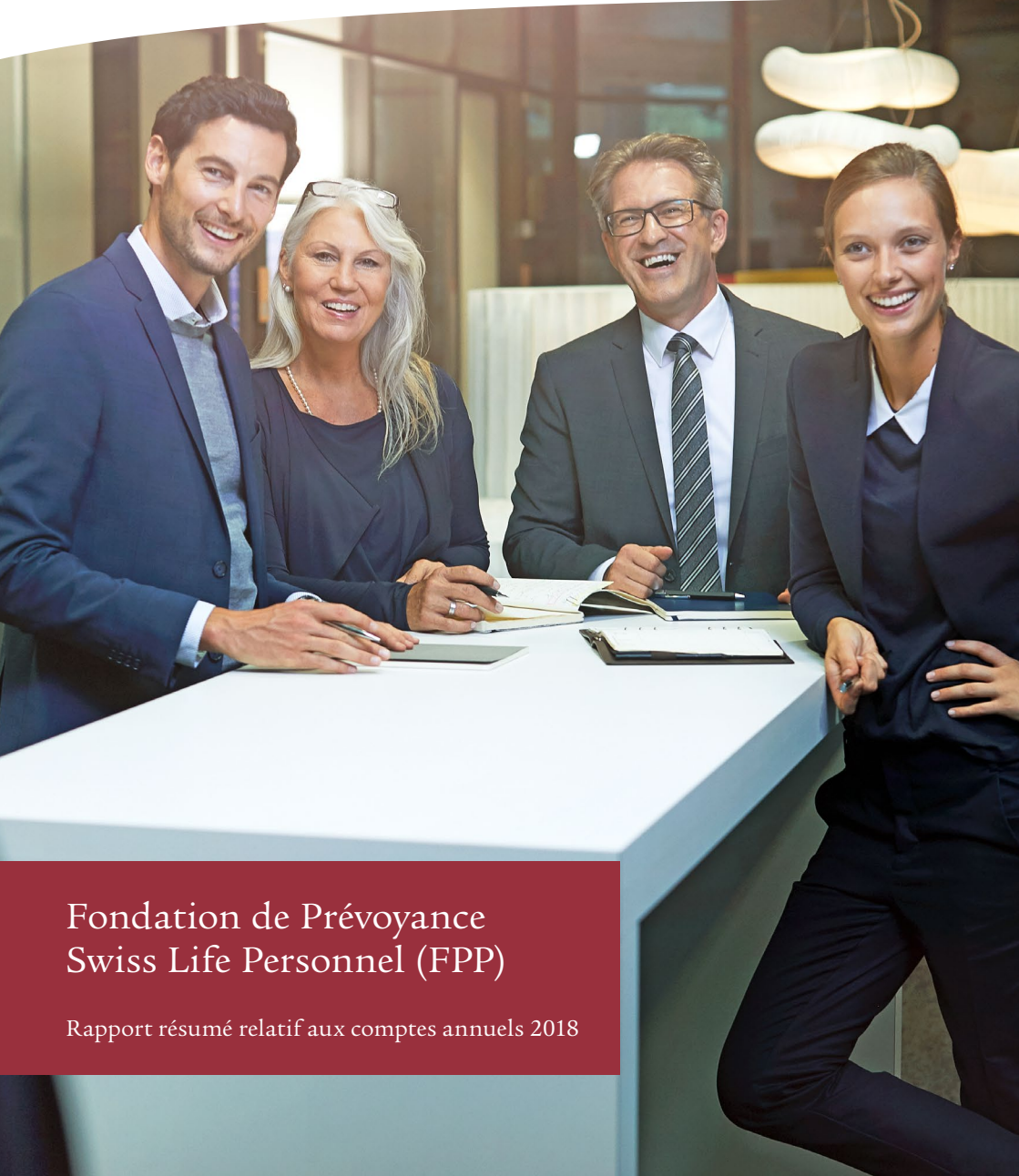




SwissLife



Fondation de Prévoyance Swiss Life Personnel (FPP)

Rapport résumé relatif aux comptes annuels 2018

Avant-propos



Gerold Bühner

Président du conseil de fondation

Après plusieurs années positives en termes de placements, les marchés financiers ont également pénalisé notre fondation de prévoyance en 2018. Certes, la performance de -1,6% reste moins mauvaise que celle d'autres caisses de pensions. Toutefois, le résultat montre que les années fastes peuvent être suivies de périodes moins propices. Les institutions de prévoyance feraient bien d'accorder une attention toute particulière à la constitution de réserves pour fluctuations de valeurs, tout en définissant les paramètres techniques de telle sorte que des effets redistributifs non désirés ne viennent pas encore réduire les rendements de placement.

Comme annoncé ici il y a deux ans, nos fondations ont prévu de réduire les taux de conversion au 1^{er} janvier 2021. Les taux de conversion actuels reposent sur un produit des placements trop élevé et ne tiennent pas suffisamment compte de l'allongement de l'espérance de vie. Une réduction est nécessaire pour garantir nos rentes à long terme et préserver un juste équilibre entre actifs et bénéficiaires de rente. A l'issue de consultations intensives, le conseil de fondation a adopté l'année dernière les réso-

lutions qui s'imposent. Les assurés actifs ont été informés en détail à ce sujet en janvier 2019 et conviés à des manifestations d'information à Lausanne, Zurich, Berne, Saint-Gall et Lugano. Outre la réduction générale des taux de conversion, il est également prévu d'introduire à compter du 1^{er} janvier 2021 des taux en fonction de l'année de naissance. Les assurés plus jeunes pouvant espérer vivre plus longtemps, leurs taux de conversion, et donc leurs rentes de vieillesse, seront diminués. Pour les bénéficiaires actuels d'une rente de vieillesse, la situation reste inchangée.

Pour les employés qui ont rejoint l'entreprise avant 2019, la baisse du niveau des rentes sera partiellement compensée par un versement unique dans l'avoir de vieillesse des plans de rente au 1^{er} janvier 2021. Un financement de la compensation intégrale comme ce fut le cas pour la première réduction il y a trois ans n'est plus possible, et ce, bien que les fondations aient commencé à constituer des provisions dès 2017 et que Swiss Life ait apporté une contribution considérable de 20 millions de francs au financement. Une comparaison avec d'autres caisses de pensions montre que cer-

taines d'entre elles procèdent à des réductions encore plus importantes de leurs taux de conversion et que peu d'institutions de prévoyance sont en mesure d'augmenter l'avoir de vieillesse des assurés par un versement unique.

Concernant les collaborateurs nés en 1962 et avant, le passage aux nouveaux taux de conversion sera également amorti par une garantie des droits acquis temporaires. Pour ces collaborateurs, une rente de vieillesse sera calculée selon les bases actuelles au 31 décembre 2020. Cette rente ne diminuera pas en cas de retraite ultérieure. Cette mesure a pour but d'éviter que des collaborateurs choisissent de partir à la retraite avant 2021, selon les bases actuelles, pour des considérations purement financières. Les coûts des droits acquis temporaires sont estimés à 7,4 millions de francs et sont pris en charge par Swiss Life. Il est important pour Swiss Life de conserver le plus longtemps possible le savoir-faire de ses collaborateurs expérimentés.

De nouvelles cotisations d'épargne s'appliqueront aux employeurs et aux employés à compter du 1^{er} janvier 2021. La hausse atteint environ 8% pour l'employeur comme pour l'employé; l'em-

ployeur continue de prendre en charge environ deux tiers des cotisations d'épargne et la totalité des cotisations de risque. Cette mesure contribue elle aussi à amortir la baisse des rentes.

Le conseil de fondation est conscient du fait que l'adaptation des taux de conversion se traduit pour la première fois par une baisse du niveau élevé des prestations de nos institutions de prévoyance. Cependant, grâce à des mesures compensatoires efficaces, nous pouvons continuer d'offrir des prestations supérieures à la moyenne.

Je profite de cette occasion pour remercier mes collègues du conseil de fondation pour leurs discussions constructives, la recherche infatigable des meilleures solutions possibles et pour leur soutien dans la prise de décisions difficiles mais nécessaires. Mes remerciements s'adressent également aux membres du comité des placements et de la gérance.

Zurich, le 22 mars 2019

Conseil de fondation et chargés de fonction

Le conseil de fondation est élu pour un mandat de trois ans. Le mandat actuel court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2018, la représentation au sein du conseil de fondation était la suivante:

Représentants de l'employeur

- Gerold Bühler, Muri bei Bern (président)
- Thomas Buess, Rapperswil-Jona
- Hans Peter Conrad, Freienbach
- Patrick Frost, Zug

Représentants des salariés

- Thomas Buser, MuttENZ
- Stefan Hinni, Winkel
- Karin Meier, Dietikon
- Franz-Toni Schallberger, Stans

Comité des placements

Composition au 31 décembre 2018:

- Marc Brüttsch, Chief Economist Swiss Life Group, président
- Stefan Hinni, membre du conseil de fondation
- Hermann Inglin, COO Swiss Life Asset Managers
- Franz-Toni Schallberger, membre du conseil de fondation

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Aon Schweiz AG, Zurich

Organe de révision

PricewaterhouseCoopers AG, Zurich

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich, Zurich (BVS)

Gérance

Swiss Life SA, Zurich,
Service spécialisé HR Prévoyance



*Les représentants des salariés dès le 01.01.2017 (de gauche à droite):
Franz-Toni Schallberger,
Karin Meier, Stefan Hinni,
Thomas Buser*

Chiffres clés FPP

A la fin de l'année, les chiffres clés sont les suivants:

	2018	2017
Total du bilan	2 198,5	2 195,8
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 079,9	2 058,6
Capital libre de la fondation	0,0	0,8
Réserve de fluctuation de valeurs	86,7	123,3
Prestations et versements anticipés	149,0	150,6
Cotisations, prestations d'entrée et rachats*	124,7	376,9
Résultat net des placements	-22,1	77,0
Degré de couverture	104,2%	106,0%

Toutes les données en millions de CHF

*Hausse substantielle en 2017 due à l'effet comptable de l'intégration de la VSA

Rendement des placements	2018	2017	2016
Rendement global ¹⁾	-1,59	5,83	3,90
Rendement du mandat de gestion de fortune	-1,57	6,07	4,14
Indice UBS de la prévoyance	-3,29	7,96	3,54

Toutes les données en %

¹⁾ Calcul:

$$\frac{\text{Résultat net du placement de la fortune} \times 100}{\text{Placement de la fortune moyenne}}$$

Bilan FPP

Bilan au 31 décembre	2018	2017
Actif		
Placements chez l'employeur	32 590 735	12 437 608
Obligations	406 663 591	410 671 921
Actions	351 416 098	363 451 225
Immobilier	382 343 997	362 296 061
Placements alternatifs	219 910 708	213 226 589
Autres actifs, comptes de régularisation	20 234 088	7 765 148
Sous-total de l'actif	1 413 159 217	1 369 848 552
Actifs provenant de contrats d'assurance	785 388 192	825 999 792
Total de l'actif	2 198 547 409	2 195 848 344
Passif		
Dettes, comptes de régularisation	31 942 935	13 157 184
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1 294 504 974	1 232 650 144
Réserve de fluctuation de valeurs	86 711 308	123 265 014
Capital de la fondation, fonds libres	0	776 210
Sous-total du passif	1 413 159 217	1 369 848 552
Passifs résultant de contrats d'assurance	785 388 192	825 999 792
Total du passif	2 198 547 409	2 195 848 344

Toutes les données en CHF

Compte d'exploitation FPP

Compte d'exploitation	2018	2017
<i>Cotisations, apports ordinaires et autres</i>	82 463 377	83 575 238
<i>Prestations d'entrée*</i>	42 240 723	293 310 783
Apports provenant de cotisations et prest. d'entrée	124 704 100	376 886 021
<i>Prestations réglementaires</i>	-101 969 814	-100 540 822
<i>Prestations de sortie</i>	-47 008 377	-50 081 925
Dépenses liées aux prest. et versements anticipés	-148 978 191	-150 622 747
Dissolution(+)/constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions*	-61 854 829	-321 697 836
Produits de prestations d'assurance	77 886 475	77 959 910
Charges d'assurance	-7 008 001	-9 158 005
Résultat net de l'activité d'assurance	-15 250 446	-26 632 657
Résultat net des placements	-22 079 185	76 990 429
Autres produits	15 747	8 187
Autres frais	-16 032	-48 042
Excédent des produits(+)/charges(-) avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-37 329 916	50 317 917
Dissolution(+)/constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	36 553 706	-49 541 707
Excédent des produits(+)/charges(-)	-776 210	776 210

Toutes les données en CHF

*Hausse substantielle en 2017 due à l'effet comptable de l'intégration de la VSA

Placements

Le conseil de fondation assume la responsabilité de la stratégie de placement et de la gestion de fortune en général. Il définit la stratégie de placement et ses marges techniques et les contrôle régulièrement.

La fortune est gérée par Swiss Life Asset Management SA au moyen d'un mandat de gestion de fortune.

Le comité des placements est l'organe spécifique responsable de la gestion de fortune. Il prépare les décisions concernant les placements à remettre au conseil de fondation lors des réunions trimestrielles.

Composition des placements	31.12.2018	Stratégie	Marge
Liquidités	1,4	0,0	0-30
Créances en CHF	2,3		
Obligations en CHF	4,2	6,5	0-15
Obligations en monnaies étrangères, CHF hedged			
- Etats	6,5		
- Entreprises	17,0	26,5	0-48
- High Yield	1,0		
Actions Suisse	11,4	12,5	0-18
Actions étranger	13,6	11,5	0-18
Immobiliers Suisse	22,4	21,0	10-30
Immobiliers étranger	4,6	5,0	0-8
Placements alternatifs			
- Hedge Funds	6,1		
- Infrastructure	5,6	17,0	0-20
- Senior Secured Loans	3,9		
Total	100,0	100,0	

Toutes les données en %

Assurés actifs

Etat	2018	2017
Assurés actifs	2 473	2 430
Sociétés affiliées	7	7

Rémunération des capitaux de prévoyance	2019	2018	2017	2016
Taux d'intérêt provisoire	1,00	1,50	1,50	2,25
Taux d'intérêt définitif	-	1,50	2,25	2,25
Taux d'intérêt LPP	1,00	1,00	1,00	1,25

Toutes les données en %



Bénéficiaires de rentes

Etat	2018	2017
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des cotisations (après 01.01.2011)	507	477
Bénéficiaires de rentes issues de la primauté des prestations (avant 01.01.2011)	1 790	1 849
Total bénéficiaires de rentes	2 297	2 326

Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des cotisations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté à compter du 1^{er} janvier 2011 sont gérés par les fondations. Ils sont évalués sur la base des données techniques LPP 2015, des tables de génération et d'un taux d'intérêt technique de 2,0%.

Bénéficiaires de rentes issues du régime de la primauté des prestations

Les engagements pour les bénéficiaires de rentes ayant débuté avant le 1^{er} janvier 2011 sont entièrement réassurés dans le cadre du contrat de réassurance conclu auprès de Swiss Life. Les fondations n'assument donc aucun risque pour cette partie (risque d'intérêt et de longévité).

Augmentations des rentes	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Augmentations des rentes	-	-	-	-	-	1,5 ²⁾	-	-
Renchérisssement moyen ¹⁾	1,0	0,5	-0,4	-1,2	0,0	-0,2	-0,7	0,2

Toutes les données en %

¹⁾ Selon l'indice suisse des prix à la consommation (sur la base des valeurs annuelles moyennes)

²⁾ Pour les rentes débutant entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2007

Adaptation des rentes

Conformément à l'art. 36, al. 2 et 3 LPP, les rentes qui ne doivent pas être adaptées obligatoirement à l'évolution des prix sont adaptées à l'évolution des prix dans les limites des possibilités financières de l'institution de prévoyance. Il appartient à l'organe paritaire d'en décider chaque année.

Lors de sa réunion du 16 novembre 2018, le conseil de fondation a décidé de ne pas adapter les rentes en raison de l'évolution du renchérissement de ces dernières années et de la situation financière de la fondation.



*Swiss Life SA
Service spécialisé HR Prévoyance
Case postale
8022 Zurich
Vorsorgestiftung@swisslife.ch*